



## Bonny David

Demande de publier la liste des signataires du référendum parlementaire

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

15.03.21

DIAF/CHA

### Dépôt

Pour la 4<sup>ème</sup> fois, un référendum parlementaire a été demandé par un quart des députés afin que le crédit pour blueFACTORY soit soumis au vote du peuple. Les précédents cas concernaient l'Institut agricole de Grangeneuve en 1971, le centre de protection civile de Châtillon en 1987 et la route Marly-Bourguillon en 1991.

L'instrument parlementaire a été créé par l'acceptation de l'initiative du Parti radical-démocratique le 14 mars 1948 qui s'est imposée face au contre-projet du Grand Conseil à majorité conservatrice. Aujourd'hui, un collaborateur de l'Etat invoque l'article 110a LEDP pour refuser de donner les noms des signataires du référendum parlementaire contre le crédit de blueFACTORY. Comme le montrent les travaux préparatoires, cet article a trait aux signatures à l'appui des référendums et des initiatives populaires (Bulletin du Grand Conseil 2014, pages 1737-1738 message et 2070 débat). A aucun moment, il ne fut question du référendum parlementaire.

A noter que les noms des parlementaires ayant signé le référendum de Grangeneuve ont été rendus publics (*La Liberté* du 14 mars 1971) au moment de la remise des signatures par l'initiateur Jacques Morard au président Gabriel Kolly et au chancelier Georges Clerc.

Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que ce qui a été possible en 1971 ne le soit plus 50 ans plus tard ? Et si c'est possible, de bien vouloir publier cette liste.

—